

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2016**

Le cinq juillet 2016, à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents** : Monique SÉMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Nicole DUFAU, Jean-Jacques BORDENAVE, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Vincent CHARLOT, Christophe CARRERE, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO, Anne CHAUVANCY.

**Procuration** : Rebecca LAFON à Monique SÉMAVOINE.

**Excusée** : Loetitia ROLLIER.

La séance est ouverte à 20h00

Mme Maryline PEYROULET est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

### **Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016/2017** :

Le Conseil municipal fixe le prix du repas à la cantine scolaire qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour l'année scolaire 2016/2017 à 2,95 € pour les élèves et à 5,90 € pour les commensaux (unanimité).

### **Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017** :

Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour l'année scolaire 2016/2017. (unanimité)

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	<b>Garderie du matin (5 Jours)</b>	<b>Garderie du soir + Mercredi midi</b>	<b>Garderie matin et soir et mercredi midi</b>
1 <sup>er</sup> enfant	8.65 € /mois	13.75 € /mois	22.40 € /mois
2 <sup>ème</sup> enfant	7.30 € /mois	10.00 € /mois	17.30 € /mois
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Garderie à la carte	3.05 € /jour	3.85 € /jour	6.90 € /jour

### **Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Le Conseil municipal décide de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour une durée de 4 ans le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la crèche l'Auséron et l'ALSH des 3/6 ans. Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de co-financement en vue de contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes tout en recherchant leur épanouissement et leur intégration dans la société, par des actions qui favorisent l'apprentissage de la vie sociale et leur responsabilisation.

Il permet, sous réserve du respect des objectifs fixée dans la convention, de percevoir une participation supplémentaire de la CAF à concurrence de 55% du reste à charge plafonné par action. (unanimité)

### **Avenant à la convention conclue avec la Stap pour la tarification sociale en matière de transports :**

Le Conseil municipal accepte de repousser d'un an, jusqu'au 30 juin 2016, la convention relative à la tarification sociale pour les usagers mazérois des transports publics. Cette prolongation permettra de laisser du temps à la nouvelle convention qui intégrera les nouvelles communes issues de la fusion de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées avec les Communautés de Communes du Mieu de Béarn et de Gave et Coteaux. Par ailleurs, cette convention intègre, dans les titres annuels concernés par la tarification sociale, la carte scolaire pour les enfants scolarisés et ayant droits d'un bénéficiaire CMU. (unanimité)

### **Rénovation et création d'éclairage public sur l'avenue du Général de Gaulle :**

Le Conseil municipal approuve la proposition technique et financière proposée par le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques pour la création de l'éclairage public du nouveau giratoire sur l'avenue du Général de Gaulle et le remplacement des 2 points lumineux entre ledit giratoire et l'entrée de la commune. Le montant des travaux s'élève à la somme de 34 723.09 € dont 18 083.06 € à la charge de la Commune. (unanimité)

### **Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental pour l'aménagement du giratoire sur l'Avenue du Général de Gaulle :**

Le Conseil municipal approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage proposée par le Conseil départemental pour la création du giratoire au carrefour de la Route Départementale 37 (avenue du Général de Gaulle) avec la rue du Fer à cheval et l'entrée de la zone commerciale Grand-Sud. Par cette convention, le Département confie l'aménagement du giratoire à la commune et s'engage à verser sa quote-part du montant de travaux qui s'élève à la somme de 51 686 € HT, représentant 62% du coût total des travaux. (unanimité)

### **Désignation d'un délégué communautaire suppléant à la CDAPP :**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix pour - 1 blanc) Mme Nicole BILHOU comme conseillère communautaire suppléante du Maire au sein de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.